L'Autorité de la concurrence autorise le rachat des titres Le Parisien et Aujourd'hui en France par le groupe LVMH

Publié le 21 octobre 2015

L'Autorité de la concurrence a procédé à l'examen de la prise de contrôle exclusif de l'activité d'édition et de commercialisation du *Parisien* et de sa déclinaison nationale *Aujourd'hui en France* par le groupe LVMH. Elle autorise ce jour l'opération sans engagements.

Les parties et l'opération

LVMH est une société de droit français contrôlée par la famille Arnault à la tête d'un groupe principalement actif dans le secteur du luxe, mais également dans les secteurs de la presse et des médias. A ce titre, LVMH assure la publication de plusieurs titres, et notamment le quotidien *Les Echos* et l'hebdomadaire *Investir – Le Journal des Finances*.

Par l'opération aujourd'hui autorisée, LVMH prend auprès de la société Les Editions P. Amaury le contrôle exclusif des sociétés en charge de l'édition, de l'impression et de la commercialisation du quotidien régional *Le Parisien* et de sa déclinaison nationale *Aujourd'hui en France*.

Impact concurrentiel de l'opération

A l'issue d'une consultation des acteurs des secteurs concernés, l'Autorité a écarté les risques concurrentiels sur les différents marchés (lectorat et publicité).

- *Sur les chevauchements d'activités*

Si l'opération donne lieu à quelques chevauchements d'activités sur les marchés de la publication de titres de presse, de l'exploitation de sites internet, de la régie publicitaire et de la vente d'espaces de publicité en ligne non liée aux recherches, ils ne sont pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur ces marchés.

- *Sur le risque de verrouillage de la vente d'espaces publicitaires*

Par ailleurs, l'opération renforce l'intégration verticale de l'acquéreur : présent en amont en tant qu'annonceur via les différentes filiales de LVMH, le groupe voit sa part de marché renforcée à l'aval par le rachat de nouveaux titres de presse écrite. L'acquisition du Parisien permettra notamment à LVMH de détenir le seul titre actif en matière de publicité commerciale dans la presse quotidienne régionale (« PQR ») en Ile-de-France. Néanmoins, les risques d'atteinte à la concurrence peuvent être écartés, compte tenu notamment de l'étroitesse du marché de la PQR en Ile–deFrance et du caractère improbable d'une stratégie dite de « verrouillage », LVMH n'ayant jusqu'à présent pas privilégié ses propres marques dans les ventes d'espaces publicitaires des titres que le groupe détient et n'étant pas davantage incité à le faire à la suite de la présente opération.

- *Sur les ventes couplées des titres et les couplages publicitaires*

Enfin, l'opération permet à LVMH d'accroître son portefeuille de titres de presse écrite. L'Autorité n'a toutefois pas relevé de risque que le groupe mette en œuvre un effet de levier par le biais d'offres couplant ses différents titres. L'Autorité relève notamment que les profils de lectorat du ***Parisien*** et ***Aujourd'hui en France*** et de celui des ***Echos*** et ***Investir*** sont éloignés, ce qui réduit l'intérêt d'une vente couplée entre ces titres. En outre, en matière de vente d'espaces publicitaires, les accords de couplage que la nouvelle entité pourrait mettre en œuvre à l'issue de l'opération entre ses différents titres ne soulèvent pas non plus de problèmes de concurrence, compte tenu notamment de la faible attractivité de telles offres.

Il en résulte que l'opération n'est pas susceptible de porter atteinte à la concurrence, ce que le test de marché conduit à l'occasion de ce dossier

permet de confirmer.

L'Autorité de la concurrence a donc autorisé l'opération sans engagements.

15-DCC-139 DU 15 OCTOBRE 2015

relative à la prise de contrôle exclusif de l'activité d'édition et de commercialisation des journaux Le Parisien et Aujourd'hui en France par le groupe LVMH - Moët Hennessy - Louis Vuitton

Lire le texte intégral de la décision

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail